

**MAIRIE DE BOUSSENS**

**31360**

**HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**

**26.09.2016**

**L'an deux mille seize et le trois octobre à 21 heures,** le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

**Nombre de conseillers**

**en exercice : 14**

**Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO Mmes AIMONE-CAT, TONELLO, M. ROUCH, Mme CAHUZAC ;**

**D.C.M. N° 9.3**

**Tracé d'une canalisation de gaz naturel TIGF. Signature d'une convention instituant une servitude de passage.**

**Madame GERARD Sylvie** a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire expose que le tracé de la canalisation de transport de gaz naturel Branchement DN050 Société Technique Commingeoise Bureaux Boussens appartenant à la Société Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF) 40 avenue de l'Europe – CS 20522 – 64010 PAU Cédex traverse des terrains appartenant au domaine privé de la Commune de Boussens

La Société TIGF demande à la Commune de constituer une servitude de passage nécessaire à l'implantation du tronçon, des canalisations et de leurs accessoires techniques dans le sol des parcelles communales. En contrepartie, la Société TIGF versera à la Commune une indemnité forfaitaire et définitive de **CENT EUROS (100 €)**.

Les modalités d'institution de cette servitude de passage seront préalablement fixées par une convention. Les terrains traversés par cette canalisation sont indiqués sur le plan parcellaire communiqué par la Société TIGF.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui accorder tous les pouvoirs et en particulier délégation de signature pour lui permettre de signer la convention de servitude, sous-seing privé et tout document nécessaire à sa réitération par acte authentique relatifs à l'implantation de la canalisation ci-dessus désignée.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

.../...

**APPROUVE** les termes de cette convention de servitude de passage.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude, sous-seing privé et tout document nécessaire à sa réitération par acte authentique relatifs à l'implantation de la canalisation ci-dessus désignée.

**ACCEPTE** le montant de l'indemnité de servitude de **CENT EUROS (100 €)**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Affiché le **06.10.2016**  
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 5 octobre 2016

Le Maire,  
C. SANS

